

LE DÉVELOPPEMENT CONSTRUIT

Le **plan** constitue **l'ensemble construit et raisonné** des étapes qui seront suivies lors de la phase de rédaction. Il doit faire l'objet d'une réflexion préalable et approfondie avant de s'engager dans la rédaction proprement dite. Il doit être pertinent et cohérent.

Le **plan de rédaction** fixe les parties qui seront développées lors de l'écriture. Il concerne la **structuration des éléments réunis en vue de leur mise par écrit dans le cadre d'un exposé cohérent et argumenté.**

Le **plan de rédaction** doit proposer une **suite logique de titres de développements à partir d'une idée directrice claire et suivant un axe d'analyse sans cesse rappelé. Ce plan doit être progressif, c'est à dire qu'il doit avancer par étapes des hypothèses et des réponses, étayées par des exemples pour éclairer le sujet traité.**

Le **plan de rédaction** dépend de la nature du sujet et des objectifs fixés pour la recherche. Il faut toujours rechercher le plan le plus simple.

Les plans sont à discuter avec vos directeurs au fur et à mesure de la recherche.